

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GÉNÉRALE

A/61/2/Add.1
11 décembre 1970

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-cinquième session
Point 3 b) de l'ordre du jour

POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS A LA VINGT-CINQUIÈME SESSION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Président : M. Cornelius G. CREMIN (Irlande)

1. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu sa deuxième séance le 11 décembre 1970. Les représentants des Etats Membres suivants y ont participé : Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Grèce, Irlande, Mauritanie, Pologne et Union des Républiques socialistes soviétiques.
2. Le Président a appelé l'attention de la Commission sur le mémoire du Secrétaire général daté du 11 décembre, relatif aux modifications survenues depuis la dernière séance de la Commission de vérification des pouvoirs, le 26 octobre, dans l'état des pouvoirs des représentants.
3. Il ressortait de ce mémoire que, depuis le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs :
 - a) Treize Etats Membres avaient présenté les pouvoirs de leurs représentants;
 - b) Un Etat Membre - les Maldives - n'était pas représenté à la session;
 - c) La nomination de tous les représentants de deux Etats Membres avait été communiquée au Secrétaire général par des notes verbales émanant des missions permanentes respectives;
 - d) La nomination de certains représentants de deux Etats Membres avait été communiquée au Secrétaire général par une lettre et une note verbale émanant des missions permanentes respectives.

4. La Commission a accepté la suggestion du Président tendant à se borner à l'examen des pouvoirs qui n'avaient pas été reçus au 26 octobre 1970.
5. La date de clôture de la session approchant et les délégations intéressées ayant donné l'assurance que des lettres de créance en bonne et due forme seraient remises dès que possible, le Président a proposé, à titre de mesure exceptionnelle, que la Commission décide, en attendant la remise de ces lettres de créance, d'accepter en leur lieu et place les communications (lettres ou notes verbales) émanant des missions permanentes intéressées et il a proposé à la Commission d'adopter le projet de résolution ci-après :

"La Commission de vérification des pouvoirs,

Ayant examiné les lettres de créance des représentants d'Etats que le Secrétaire général n'avait pas reçues au 26 octobre 1970,

Accepte les lettres de créance des représentants de ces Etats à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale et recommande à l'Assemblée générale d'approver le deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs."

Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité.

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

6. La Commission de vérification des pouvoirs recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Pouvoirs des représentants à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale
L'Assemblée générale

Approuve le deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
